PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 27 JUIN 2023

Présents : Hervé MEDINA, Nathalie SAGE, Françoise ALIBERT, Gérard GUÉRIN, Karine PRIEU, Rémy PARRIER, Jacques AUBERT, Carine FROMENT, Sandrine LABAUME, Frédéric NIEDDU, Héléna CHAFFOIS, Pascale LEGER, Blandine FONTAINE, Jérôme CHALAMET, Elisabeth GUYOT, Santo CALI.
Anne HILAIRE (secrétaire de mairie, à titre de conseil)

Absents : Stéphanie JACOPIN procuration à Nathalie SAGE, Philippe PRINCET procuration à Blandine FONTAINE, Franck CARRU procuration à Pascale LEGER.

Secrétaire de séance : Carine FROMENT

Ouverture de la séance à 20 h

ORDRE DU JOUR :

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 23 MAI 2023

Le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 23 mai 2023 est adopté à l'unanimité.

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

AVENANT N°3 – CONVENTION D'ENTENTE INTERCOMMUNALE

Il est rappelé que la commune fait partie de l'entente intercommunale qui gère les centres de loisirs de Tulette et Saint Paul. Afin d'apporter des précisions et des modifications, l'avenant n°3 à la convention modifie ou complète les modalités d'organisation et de fonctionnement de cette entente intercommunale. Il vient notamment modifier la refacturation de la commune de Tulette liée à l'utilisation de leur bâtiment et instaure des forfaits pour les camps d'été.
Approuvé à l'unanimité

TARIFS DES MINI-CAMPS – CENTRE DE LOISIRS

L'entente intercommunale a souhaité développer l'offre des accueils de loisirs et répondre à une demande des familles par l'organisation de mini-camps.
Les objectifs pédagogiques de ces mini-camps sont les suivants :

- Rencontrer d'autres enfants et vivre un temps de vacances ensemble
- Développer l'autonomie de l'enfant
- Favoriser l'apprentissage de la vie en collectivité
- Permettre à l'enfant d'être acteur de sa journée
- Découvrir et pratiquer des activités nouvelles

Les mini-camps ont une durée de 4 jours et 3 nuits ; ils seront encadrés par une équipe d'agents permanents renforcée d'animateurs saisonniers.

Les inscriptions sont payantes selon le principe de tranches de revenu appliqué aux tarifs de l'accueil dans les centres. Les tarifs proposés pour les mini-camps sont les suivants :

Quotient familial		Forfait Camp
QF minimum	QF maximum	
0	564.99	50 €
565	730.99	55 €
731	1 100.99	70 €
1 101	1 500.99	85 €
A partir de 1 501		100 €

Approuvé à l'unanimité

FINANCES LOCALES

ADMISSION EN NON-VALEUR

Le Comptable des Finances Publiques sollicite l'admission en non-valeur des sommes étant rappelé que cela n'implique pas l'abandon total de ces créances et que, si des possibilités de recouvrement existaient par la suite, il lui appartiendrait de faire toute diligence pour obtenir leur paiement.
Pour l'ensemble de ces demandes, Monsieur le Comptable des Finances Publiques a justifié le motif d'irrécouvrabilité, débiteur par débiteur, et indiqué les poursuites réalisées.
Les listes adressées présentent une synthèse avec indication des catégories de produits et des années.
Les admissions en non-valeur s'élèvent globalement à 707,56 € et concernent des titres de recettes des exercices 2014 à 2019.
Approuvé à l'unanimité

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Comme chaque année, les enfants du Groupe Scolaire ont bénéficié d'un ticket de 5€ par enfant à valoir sur les attractions de la fête foraine de Suze la Rousse. Le comité des fêtes a réglé aux commerçants forains les tickets pour une somme de 875 € qu'il convient de rembourser au comité des fêtes par une subvention exceptionnelle.
Approuvé à l'unanimité

A noter que 175 enfants ont utilisé leur ticket sur 230 distribués. Les emplacements des manèges ont généré une recette de 525 €, ce qui fait un coût pour la commune de 350 €.
Il est proposé d'étendre cette distribution de tickets à la fête foraine des vendanges.
Approuvé à l'unanimité

DEMANDE DE SUBVENTION – TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT

Afin de compléter le financement du programme des travaux d'assainissement, il est proposé de solliciter à nouveau l'Agence de l'Eau dans le cadre du contrat de bassin versant du Lez porté par le SMBVL.
Approuvé à l'unanimité

DEMANDE DE SUBVENTION – TRAVAUX D'ECONOMIE D'ÉNERGIE

Depuis décembre 2018, la commune adhère au service Conseil Energie du SDED afin d'obtenir entre autres, des subventions pour les travaux d'économie d'énergie à hauteur de 50%.
Monsieur le Maire propose aujourd'hui de demander une subvention pour les travaux suivants :
Bâtiment de la Poste : remplacement d'une fenêtre : 589 € HT
Approuvé à l'unanimité

GARANTIE DES EMPRUNTS CONTRACTÉS PAR ADIS

Dans le cadre des travaux de construction du 2ème bâtiment à proximité de la résidence Simone Boyer, la société ADIS demande à la commune de garantir l'emprunt contracté, auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations à hauteur de 50% de 1 295 789 € sur 40 ans. A noter que le Département garantit à la même hauteur que la commune, soit 50%. Les emprunts de ce type d'opération de construction de logements sociaux sont toujours garantis par les collectivités locales.
Approuvé à 11 voix pour – 5 voix contre (Mme Fontaine, Mme Léger, M. Cali, les votes par procuration de M. Princet et M. Carru) – 3 abstentions (M. Guérin, M. Chalamet, Mme Chaffois)

INFORMATIONS DIVERSES

- Décision du maire : signature d'une convention avec la Fondation 30 millions d'amis pour financer à 50% une campagne de stérilisation de chats errants. Coût pour la commune 450 € pour 10 chats.
- Les travaux du collège vont reprendre rapidement puisqu'une solution technique a été trouvée pour pallier au problème de conception. La fin des travaux est prévue pour mai 2025 avec une rentrée des élèves en septembre 2025.
- L'instruction du recours au Tribunal Administratif contre le projet de déviation de la RD94 s'est terminée le 26 juin 2023. Nous sommes maintenant dans l'attente du jugement.
- Le marché nocturne et Suz'Estivales organisés le 23 juin étaient très réussis. 37 exposants étant présents sur les 51 inscrits. Merci à Gérard Guérin et au comité des Fêtes pour leur organisation.
- L'inauguration du City Stade et du Jardin des Vignes aura lieu le samedi 24 juin à 11 heures.
- La distribution du Suzien est en cours. Merci au comité de rédaction et aux volontaires pour leur aide.
- La commune a un nouveau logo qui sera utilisé sur tous les documents officiels et la communication.
- AGENDA :
    - 30 juin : fêtes des écoles
    - 14 juillet : journée festive + diner spectacle organisés par Bouchet
    - 22 juillet : Musicales en Tricastin - concert au château
    - 25 juillet : Musicales en Tricastin - concert au château
    - 28 juillet : Trophée des Célébrités

- 30 juillet : brocante professionnelle + exposition de véhicules anciens
- 1er août : Festival Rosa Musica au château
- 4, 5 et 6 août : 50ème Fête de la Bourgade
- 19 août : Suz'Estivales
- 26 août : repas grillades au club des aînés

MAIRIE DE SUZE LA ROUSSE 26790 (DRÔME)

La secrétaire de séance,
Carine Froment

Le Maire,
Hervé MEDINA